



Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du Vendredi 26 mars 2021

Présents :

- Monsieur Luc Ventre, Maire
- Madame Sabine Le Moullec, Première adjointe
- Madame Elisabeth Routier, Deuxième adjointe
- Monsieur Robin Ventre, Conseille
- Monsieur Benoît Minart, Conseiller
- Madame Laura Routier, Conseillère

Absent excusé :

- Monsieur Jean-Pierre Coppenolle, Conseiller -> Pouvoir donné à Mr Benoît Minart

Ouverture de séance 18h20

Secrétaire de séance Monsieur Ventre Robin

1. Lecture et approbation du C. Rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2021

Comme convenu, le compte rendu a été transmis, par mail, aux membres du Conseil aux fins de lecture préalable.

Aucune demande de modification, aucune voix contre, aucune abstention

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2. Délégations au Maire

- **Demande de subvention à la DETR**

La transformation de la cour de l'église en parking sera financée à 50% par le Département et 30% par la DETR. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération pour la demande de subvention.

Les prix de travaux de voirie concernant le caniveau face au logement, le puits d'infiltration des eaux de ruissellement en bordure de chaussée au niveau de la salle des fêtes ainsi que les caniveaux de la salle des fêtes et le ralentisseur en direction de Rogy ont été approuvés à l'unanimité



- **Courrier à l'EPFLO**

Conformément à ce qui avait été décidé lors du précédent conseil, Monsieur le Maire a adressé un courrier à l'EPFLO pour solliciter l'aide de cet organisme. Nous attendons le retour à ce courrier.

Par ailleurs, sur proposition du Président de l'EPFLO, Monsieur le Maire est désormais membre de la commission d'appel d'offres de l'EPFLO en tant que représentant des EPCI de moins de 50 000 personnes.

- **SE60**

Rendez-vous le 14 avril au sujet de la possibilité d'installer des panneaux solaires pour la commune avec le principe d'auto consommation collective.

- **Cours d'Anglais**

Les cours se dérouleront le soir de 18H15 jusque 19H30 dans la salle des fêtes pris en charge en totalité par la mairie. La facturation des cours se fera directement via la CCOP.

Actuellement inscrits :

Elizabeth et Laura Routier

Benoît et Mélanie Minart

Sabine Le Moullec

Luc VENTRE

Hélène Fournier (peut-être ses enfants)

- **Résultat des avis sur le champ éolien de Francastel**

228 avis au total avec 28 pour et 200 contre cela donne un refus de 88%. Espérons que ce résultat puisse influencer Madame la Préfète dans sa décision finale, bien qu'elle ait accepté le projet de champs éolien vers Francastel contre l'avis général des riverains.

- **Site internet**

Le site internet de la commune a ouvert le 31 Mars à 00H10. Il a subi de très légères modifications depuis le dernier Conseil mais est totalement opérationnel et continue d'être mis à jour.

Nous tenons aussi à vous rappeler que le site médiéval de Folleville recherche des bénévoles (plus d'informations sur leur site).

- **Gîte**

Il est prévu la venue d'un photographe professionnel missionné par Gîte de France pour des photos du gîte.

- **Régie d'achat**

La régie d'achat est fonctionnelle.



- **Eau**

En raison des lâchés d'eau nécessaires pour réduire le taux de CVM, VEOLIA nous propose d'installer une purge automatique pour un coût de 5000 € environ à partager avec Bonneuil. Le changement des tuyaux représenterait un coût de 100 000 € pour Gouy et l'équivalent pour Bonneuil.

Monsieur le Maire a prévu un rendez-vous avec la Maire de Bonneuil pour avancer sur ce sujet et définir avec VEOLIA la convention pour la prise en charge partagée avec Bonneuil du coût des mètres cubes d'eau relâchés.

- **CCOP**

Lors du vote du budget de la CCOP, Monsieur le Maire a voté contre, ce budget prévoyant des investissements inutiles et coûteux alors qu'à l'inverse aucune dépense « sociale » n'est prévue comme par exemple la baisse de 5 % des taxes soit 250 000 € seulement sur un budget global d'environ 12 millions d'€. Dans le même temps 6 400 ménages (soit 1 sur 3) sont en précarité énergétique sur le territoire du SMOPP (CCOP + Com de Com du Plateau Picard). Pour Monsieur le Maire les priorités de la CCOP ne sont pas les bonnes d'où son vote contre.

- **SCOT**

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique pour présenter le SCOT en cours d'élaboration. Cette proposition de réunion est adoptée à l'unanimité, cette réunion sera organisée dès que la situation sanitaire le permettra.

- **Chemin de randonnées**

Lors de la réunion avec la CCOP, 2 chemins de randonnées partant ou traversant le village ont été retenus. La CCOP financera le fléchage de ces 2 circuits ainsi que l'installation de mobilier pour des aires de repos

3. Vote des comptes de gestion et du compte administratif 2020 (Mairie et Eau)

Les documents ont été communiqués, au préalable, à l'ensemble des conseillers pour qu'ils puissent en prendre connaissance et se prononcer de manière éclairée.

Monsieur Ventre fait néanmoins une présentation des documents avant les votes.

Le compte administratif et les comptes de gestion sont votés à l'unanimité des Conseillers votants, le Maire ne participant pas au vote.

4. Vote des taxes locales

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes depuis 2014, exception faite de 2016, une baisse de 5 % des taxes locales. Du fait de la disparition de la taxe d'habitation, la perte est compensée par l'attribution aux communes de la part départementale de la TFB (Taxe Foncière Bâti). Le taux TFB va donc changer et Monsieur le Maire recalculera le pourcentage de la baisse à appliquer au nouveau têt afin d'obtenir l'équivalent d'une baisse de 5 % des taxes avant réforme.

Cette proposition est approuvée par 6 voix pour et 1 abstention



5. Délibération sur l'adhésion d'un nouvel EPCI au SE 60

Etant membre du SE 60, nous devons délibérer pour approuver, ou non, l'adhésion de tout nouveau membre qu'il soit EPCI ou commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de l'EPCI « Communauté de Communes Thelloise » au SE 60.

6. Abrogation de la délibération de 2015 (Délibération pour l'achat de fleur pour un deuil)

Monsieur le Maire rappelle que dans la délibération prise le 13 novembre 2020, les fleurs, gravures, médailles, etc... offerts lors de mariages, naissances, décès, ... seront imputés au compte 6232 sans indication de montant maximum contrairement à ce qui était précisé dans la délibération de 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'abrogation de la délibération du 1^{er} juin 2015.

7. Abrogation de la délibération modificative N° 2 du 18 septembre 2020

Après explication donnée sur la nécessité d'abroger cette délibération liée à de mauvaises imputations comptables, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour effectuer le retrait de cette délibération modificative.

8. Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Après une présentation du rapport de la CLECT par Monsieur le Maire, rapport transmis avec l'ordre du jour, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Ainsi les indemnités compensatrices, dont les nuisances liées aux éoliennes, versées annuellement, par la CCOP, à la commune pour un montant de 11 500 € sont définitivement acquises.

9. Modification de la régie « salle des fêtes »

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire un avenant à l'arrêté constitutif de la régie de recettes de la salle des fêtes afin de pouvoir louer le gîte lorsque les locataires de la salle en ont besoin. Le conseil municipal décide de fixer à 300 € le coût de location du gîte pour le week-end quand celui-ci est retenu en même temps que la salle des fêtes.

Cet avenant est approuvé à l'unanimité.



10. Élections des 13 et 20 juin

Pour l'organisation des élections départementales et régionales des 13 et 20 juin, le bureau de vote sera tenu comme suit :

8H – 10H -> Luc Ventre – Sabine Le Moulec

10H – 12H -> Élisabeth Routier – Benoît Minart

12H – 14H -> Laura Routier – Robin Ventre

14H – 16H -> Robin Ventre – Benoît Minart

16H – 18H -> Luc Ventre – Sabine Le Moulec

11. Questions diverses

- **Demande de subvention ENVOL**

L'association ENVOL soigne des oiseaux et des petits mammifères des champs. Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'attribuer à cette association une subvention de 100€.

- **Créances admises en non-valeur pour le service Eau**

Monsieur le Maire explique que la Trésorerie de Breteuil nous a adressé une liste de proposition d'admission en non-valeur pour le service Eau d'un montant total de 245,83 €. Ces sommes dont certaines dates de 2015 ne pouvant être récupérées car les procédures judiciaires ont échoué devront être imputées au compte 6541 dans le budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette admission en non-valeur pour un montant de 245,83 €.

- **Créances admises en non-valeur pour le service Eau**

Monsieur le Maire explique qu'il est maintenant obligatoire de prévoir au budget une somme représentant au minimum 15 % de créance dite douteuse. Ainsi une facture d'eau non payée par Madame Lesne est en cours de traitement judiciaire et est donc considéré comme douteuse. Le conseil municipal décide donc à l'unanimité d'inscrire au compte 6817 du budget de l'Eau la somme de 42,12 € soit 15 % de la créance.

Le Prochain Conseil se déroulera le 25 juin à 19H
Clôture de séance à 20H55